

ARRÊTÉ N°2024-123

**OBJET : Tournage cinématographique
Forêt aux abords de la rue de Becherel**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande en date du 23 octobre 2024,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre du tournage d'un court métrage historique amateur intitulé 1487, une dizaine de véhicules sera garée sur le parking situé rue de Bécherel, aux abords de la forêt où les participants tourneront des scènes historiques, **les samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre 2024 de 10h à 17h.**

Article 2 : L'emplacement est à réserver par les organisateurs.



Article 3 : Les organisateurs devront prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours.

Article 4 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du parking et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 5 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 25 novembre 2024

Le Maire

Jérôme BÉGASSE

